

Les missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSE (+300 salariés)

3 JOURS (21h) ▶ PRÉREQUIS : Formation initiale CSE ▶ PUBLIC : Elu(e)s désirant développer ses compétences dans le cadre de son mandat

Objectifs

A l'issue du stage, vous serez capable de :

- ✓ Maîtriser les attributions et les moyens du CSE pour contribuer à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Méthodes

- ✓ Formation interactive
- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Exercices pratiques : travaux en groupes, mise en situation, étude de cas

Modalités d'évaluation

Des exercices concrets servent d'évaluation des acquis tout au long de la formation.

Modalités de suivi

Dans les 3 mois suivant la formation, un point est établi pour mesurer la mise en œuvre des acquis en milieu professionnel et identifier les nouveaux besoins.



Programme

► Connaître et comprendre le rôle du CSE dans le domaine de la santé et des conditions de travail

- Connaître les missions et les attributions du CSE en matière de SSCT
- Identifier le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail
- Maîtriser l'organisation et les moyens du CSE en matière SSCT
- Élaborer des modalités d'articulation efficaces entre les différentes instances et acteurs qui ont des missions SSCT (CSE centraux, locaux, CSSCT et représentants de proximité)
- Connaître les outils et les cadres d'action de l'instance (enquête, inspection, information-consultation, droit d'alerte...)

Approche dynamique alternant des interventions des formateurs et des temps d'échanges et de travail

► S'initier à l'analyse du travail

- Maîtriser les notions théoriques de l'analyse du travail
- Identifier les effets possibles de l'organisation et des conditions de travail sur la santé
- Apprendre à distinguer et décrire des facteurs de risques physiques, environnementaux et organisationnels
- Observation d'une situation réelle dans l'entreprise. Atelier et étude de cas en sous-groupe

► Inscrire l'action du CSE dans la démarche de prévention des risques professionnels

- Établir un diagnostic SSCT de l'entreprise à partir des documents de prévention de l'entreprise
- Identifier les différents acteurs de la prévention présents dans et hors de l'entreprise
- Inscrire son action de terrain dans une démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels

Approche dynamique alternant des interventions des formateurs et des temps d'échanges et de travail

► Porter une action d'amélioration des conditions de travail en CSE

- Savoir conduire une action portant sur l'amélioration des conditions de travail en fonction de l'organisation du CSE, des domaines de consultation et de l'architecture des instances
- Préparer une intervention en réunion : ordre du jour, préparation de l'argumentaire ou de la délibération, répartition des rôles entre membres...
- Savoir mobiliser les lois et les réglementations relatifs au CSE pour légitimer les actions de l'instance en matière SSCT

Étude de cas en sous-groupe

Coût de la formation

Inter : 320 € net/jour/stagiaire
Intra : sur devis

Lieux et dates 2022

Nantes > du Lundi 27 au Mercredi 29 juin

Parking gratuit (sauf Le Mans) - Sites desservis par les transports en commun.
Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact référent handicap : Vincent Leprince - Tél : 02 41 88 73 58 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

Responsable pédagogique : Vincent Leprince 02 41 88 73 58 - v.leprince@cezampdl.fr / Référente administrative : Valérie Dorléans 02 41 87 36 17 - v.dorleans@cezampdl.fr

Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr